

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

Convocation transmise par voie
électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_102_CM-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS du mois d'AVRIL à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 25-102
PROJET "FEMMES EN PLACE(S) !"
FÉMINISATION DES DÉNOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS
GROUPE SCOLAIRE DE CANTO-PERDRIX
JARDIN DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoints au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPREZ, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Pierre DHARREVILLE, Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Sylvie WOJTOWICZ, MM. Jean-Luc DI MARIA, Gilles PICARD, André BOYÉ, Mme Gisèle GONZALEZ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
M. Jean-Francois MAUFFREY, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie KINAS
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre CASTE
Mme Joëlle COULOMB, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie SUDRY
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le 6 mars 2025, à la veille de la journée internationale des droits des femmes, le Conseil Municipal de Martigues s'est réuni pour approuver le principe de féminisation des noms de rues et espaces publics non nommés ou simplement nommés par leur implantation géographique, dans le cadre d'un projet municipal intitulé "Femmes en place(s) !".

L'objectif de ce projet est de lutter contre l'invisibilité des femmes illustres dans l'Histoire.

A cette occasion, elle a décidé également de dénommer le bâtiment communal "Maison du Tourisme" située dans le quartier de Ferrières, rond-point de l'Hôtel de Ville, avenue Louis SAMMUT du nom de : Espace Simone VEIL.

Aujourd'hui, la Commune poursuit son projet de féminisation des noms de voies et lieux publics avec la nouvelle dénomination de deux espaces publics en hommage à des femmes célèbres :

- . Le Groupe Scolaire de Canto-Perdrix sera dénommée Laure **MOULIN** (Enseignante, résistante, femme nommée Chevalier du Mérite Social, sœur de Jean MOULIN),*
- . Le Jardin de l'Hôtel d'Agglomération, Marcelle **TURCAN** (Conseillère Municipale ayant accompli deux mandats en 1969 et 1983),*

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-30 et L. 2213-28,

Vu la Loi n° 2014-873 du 4 octobre 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite "Loi 3DS",

Vu la délibération n° 25-021 du Conseil Municipal en date du 6 mars 2025 portant approbation de la campagne de féminisation de noms de rues et espaces publics non nommés ou simplement nommés par leur implantation géographique à compter de mars 2025, dans le cadre du projet municipal intitulé "Femmes en place(s) !",

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- A approuver la dénomination des espaces publics mentionnés ci-dessous afin de rendre hommage à des femmes célèbres :

- . Groupe Scolaire de Canto-Perdrix Laure **MOULIN**,*
- . Jardin de l'Hôtel d'Agglomération Marcelle **TURCAN**,*

- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Roger CAMOIN

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 17/04/2025 17:57:40 +02:00